

Assemblée nationale
XIV^e législature
Session ordinaire de 2015-2016

Compte rendu
intégral

Première séance du jeudi 29 octobre 2015

Projet de loi de finances pour 2016: Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation

Monsieur le secrétaire d'État, je partage totalement vos orientations concernant les perspectives de l'Institution nationale des invalides, prises au terme de deux ans de réflexion.

Créé il y a près de trois siècles et demi par Louis XIV, cet établissement médical de pointe est spécialisé dans la prise en charge des blessés de guerre et du grand handicap. Au service du monde combattant, l'institution est aussi ouverte au service public hospitalier. Elle est composée de trois centres complémentaires : celui des pensionnaires, le centre médico-chirurgical et le centre d'études et de recherche sur l'appareillage des handicapés.

Unique en son genre, elle occupe les bâtiments de l'ancienne infirmerie de l'hôtel, et 450 personnes, dont 9 officiers du service de santé des armées, en assurent le fonctionnement.

Pouvez-vous nous en dire plus sur la définition du projet d'établissement ? Quels sont les rapprochements qui vont être opérés avec le service de santé des armées – SSA – et l'ONAC pour une prise en charge globale des blessés et le suivi post-traumatique sur le long terme ?

Je veux aussi évoquer le protocole d'accord défense-éducation nationale, car je m'inquiète de la réduction de la part de l'enseignement consacré à la défense dans les nouveaux programmes scolaires. Quelles sont les grandes orientations du prochain protocole qui sera signé le 11 novembre prochain ? Quel bilan tirez-vous de l'application de celui qui s'achève ? N'y a-t-il pas un déficit de pilotage au sein du ministère ? Enfin, comment mieux coordonner la mise en œuvre du protocole et celle de la Journée défense et citoyenneté ?